



## Reprendre mon bien immobilier

Par **Delphine Bouin**, le **02/11/2016** à **22:04**

Bonsoir

J ai remis ma maison en location apres deja une location qui a duree 6 mois .J ai des nouveaux locataires depuis 3 mois passé et je voulais savoir si je pouvais reprendre ma maison pour y vivre sans attendre les 3ans de bail car je suis en separation avec mon ex petit ami.

Par **MARKOWICZ BENJAMIN**, le **04/11/2016** à **10:55**

Bonjour,

Il faut faire signifier un congé pour reprise six mois au moins avant le terme.

Cordialement

Par **janus2fr**, le **04/11/2016** à **11:17**

Bonjour,

Vous ne pouvez donner congé à votre locataire qu'à l'échéance du bail (3 ans en vide, 1 an en meublé) en respectant le préavis légal (6 mois en vide, 3 mois en meublé).

Votre bail semble être un bail pour location vide d'une durée de 3 ans, vous ne pouvez pas obliger votre locataire à partir avant ces 3 ans.